Légende (zonage)

- Zones urbaines centrales (Uc1 et Uc2)
- Zones urbaines du bourg (Uh et Ur)
- Zones urbaines périphériques et des hameaux (Ud)
- Zones réservées aux équipements publics (Up / Ap)
- Zone réservée au camping (At)
- Zone réservée aux activités économiques (Uy)
- Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (AUh)
- Zone à urbaniser insuffisamment équipée (AUr)
- Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques (AUy1 et AUy2)
- Zone agricole (A)
- Zones naturelles et forestières (N)
- Bâtiments pouvant changer de destination (en zone A ou N) et être agrandis (en zone A) : 2° de l'article L151-11 CU

Légende (risques)

- Risque d'effondrement de cavité
- Zone inondable
- Zone potentiellement inondable
- Zone à prescriptions hydrauliques particulières
- Zones de danger industriel

Emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface	Parcelle(s)
1	Extension cimetière et création voirie	Commune	2435 m²	AB236, AB464
2	Elargissement voie	Commune	240 m²	AM44, AB41 et AB481
3	Parking végétalisé	Commune	1370 m²	AB125
4	~~Supprimé~~			
5	~~Supprimé~~			
6	~~Supprimé~~			
7	Elargissement croisement	Commune	230 m²	AI239
8	Création voirie	Commune	220 m²	AI203
9	Amélioration visibilité routière	Commune	205 m²	AE115
10	Elargissement allée	Commune	60 m²	AB184
11	Amélioration visibilité routière	Commune	105 m²	AE224, AE7

Légende (éléments protégés)

- Mare (article L151-23 CU)
- Patrimoine emblématique et remarquable (article L151-19 CU)
- Petits éléments du patrimoine (article L151-19 CU)
- Alignement d'arbres majeur à protéger (article L113-1 CU)
- Alignement d'arbres à protéger (article L151-23 CU)
- Haie basse à protéger (article L151-23 CU)
- Arbre remarquable à protéger (article L113-1 CU)
- Espace boisé à protéger (article L113-1 CU)
- Verger / arboretum à protéger (article L151-23 CU)
- Fossé à protéger (article L151-23 CU)

Commune des Grandes-Ventes

Plan d'urbanisme

Plan de zonage

échelle 1/5000
Approuvé par le conseil municipal le 12 décembre 2016
Modifié le 29 janvier 2019
Mise en compatibilité approuvée le 8 novembre 2021
Révision allégée approuvée le 19 février 2024

Les dispositions de la partie réglementaire du code de l'urbanisme applicables au PLU des Grandes-Ventes sont celles en vigueur au 31 décembre 2015 (articles R...)

Fonds de plan "©IGN - BD PARCELLAIRE - BD TOPO - CG76"
"©IGN - ORTHO REGIONALE 2009 - CG76"
Projection RGF1993 Lambert Zone 8

Chargé d'études :
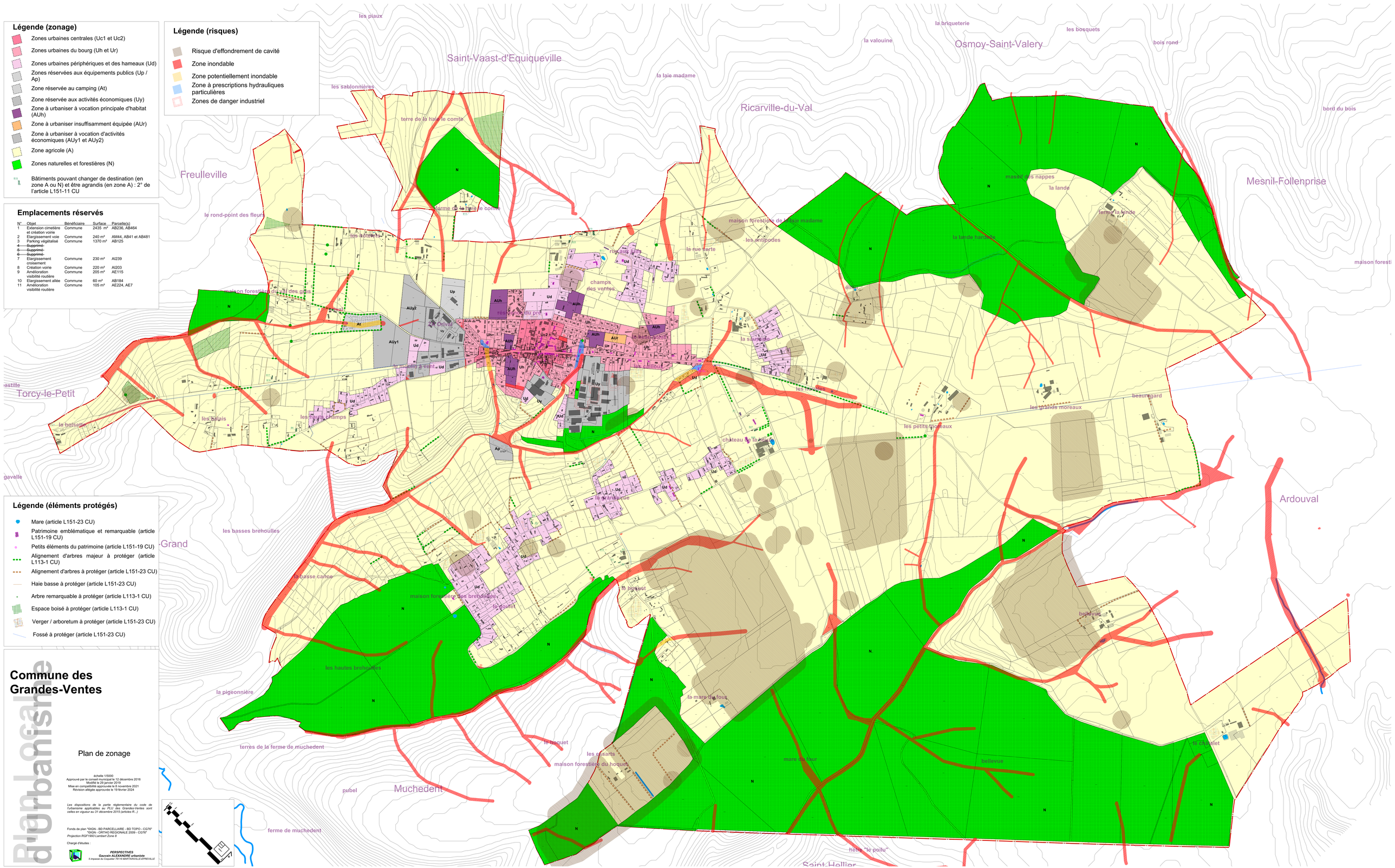
PERSPECTIVES
Gauvain ALEXANDRE urbaniste
5 impasse du Coquetier 76116 MARTAINVILLE-EPREVILLE